

Rapport, présenté par Laplanche, sur sa mission dans le Calvados, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794)

Jacques Léonard Laplanche

Citer ce document / Cite this document :

Laplanche Jacques Léonard. Rapport, présenté par Laplanche, sur sa mission dans le Calvados, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 644-646;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35323_t1_0644_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

circonstances; il nous falloit froisser trop d'intérêts particuliers, pour que nous pussions recueillir en même temps les bénédictions de tous nos contemporains, et celles de la postérité.

Que devons-nous faire au milieu des ces tempêtes politiques? Fermes et impassibles, ne point regarder à nos côtés, mais marcher droit devant nous au but que la philosophie nous marque. On a calomnié Delacroix! et qui ne l'a pas été? On l'a vu pour l'ami du peuple, pour celui qui avoit défendu sa cause avec le plus de courage et d'énergie. On a pu le remarquer encore dans un grand nombre d'autres. Votre tribune a souvent retenti de leurs réclamations. Couthon a été obligé aussi de venir vous demander justice. Tous tant que nous sommes, nous avons été calomniés en proportion du bien que nous avons fait. L'encens et les adorations étoient pour Roland; et c'étoit bien juste, car il faisoit le mal.

La Convention nationale a rendu un décret sur l'examen général de la conduite des représentans qui ont été en mission: moi aussi, j'espère que la mienne, dans quatre missions que j'ai remplies, sera scrupuleusement examinée, qu'elle sera mise au grand jour, et que toute la France la connoitra. Mais puisqu'un décret ordonne un rapport général, la Convention ne peut prendre des mesures sur un rapport particulier. Je demande que Delacroix remette ses pièces au comité. Le comité sera juste; la Convention le sera aussi. J'invoque l'ordre du jour (1).

Il faut me rendre justice, s'écrie DELACROIX, j'insiste pour l'examen de ma conduite, ou je vais coucher ce soir au tribunal révolutionnaire (2).

LEGENDRE fait sentir que si la Convention ne donne pas à Delacroix les moyens de se justifier, aucun représentant ne sera empressé de se transporter dans les départemens, par la crainte de la calomnie; il demande que, sans s'embarrasser si le Père Duchesne se mettra en colère, le discours de Delacroix soit imprimé, et renvoyé au comité de sûreté générale (*Applaudi*) (3).

« La Convention nationale renvoie le compte que Delacroix (d'Eure-et-Loir) vient de lui rendre de sa conduite, à la section de son comité de sûreté générale chargée d'examiner les dénonciations contre les représentans du peuple, pour lui en faire un rapport.

« Elle autorise la section de son comité de sûreté générale à appeler tous les citoyens qui pourroient lui fournir des renseignemens, et à recevoir leurs déclarations, qui seront communiquées à Delacroix pour y répondre.

« La Convention décrète l'impression et la distribution du rapport fait par Delacroix (4) ».

(1) *Débats*, p. 353. Voir séance du 25 pluv., n° 1.

(2) *Rep.*, n° 55; *J. Paris*, n° 409.

(3) *J. Sablier*, n° 1138; *Batave*, n° 364; *J. Perlet*, n° 509; *J. Fr.*, n° 507; *J. univ.*, n° 1542; *J. Lois*, n° 504; *Audit. nat.*, n° 508; *Ann. patr.*, n° 408; *C. Eg.*, n° 544.

(4) *P.V.*, XXXI, 216. Minute de la main de Delacroix (*C.* 290, pl. 908, p. 21). Décret n° 7990. Reproduit dans *Débats*, n. 512, p. 361; *Mon.*, p. 551. Mention dans *C. univ.*, 25 pluv.; *F.S.P.*, n 225.

LAPLANCHE, représentant du peuple dans le Calvados, de retour de sa mission, en rend compte à la Convention nationale. Il expose les mesures qu'il a prises pour exterminer les rebelles et déjouer les intrigans (1).

LAPLANCHE. Citoyens collègues, Par un décret du 7 brumaire, vous m'avez chargé de rendre Caen aux bons principes, de révolutionner le département du Calvados et de le conquérir à la République et à la liberté.

Cette honorable mission ne pouvait qu'enflammer les efforts de mon zèle. Caen avait été le repaire odieux des Buzot, des Barbaroux et des Wimpffen. Les poisons du girondisme y circulaient encore: l'hydre du fanatisme travaillait sourdement (2). Caen avait besoin de ces actes éclatants de sévérité nationale qui n'épargnent pas les traîtres, et qui en imposent aux conspirateurs.

Il falloit achever promptement ce qu'avaient heureusement commencé mes collègues Robert Lindet et Oudot; il falloit purifier cette ville fédéraliste, anéantir les espérances liberticides de l'incorrigible aristocratie, y atterrer le royalisme, confondre la superstition, arrêter les contre-révolutionnaires, désarmer et déchausser les muscadins, éclairer et électriser le peuple.

Les autorités constituées étoient sans force; les administrateurs qui n'avaient pas dévié des vrais principes paraissaient ou paralysés ou tremblants. Le peuple lui-même, dans l'attente des grands événements, flottait dans l'incertitude; il étoit plongé dans cette morne stupeur qui tue le patriotisme et prépare à l'esclavage.

Il falloit le ressusciter de cette affreuse léthargie politique, l'enfanter à la révolution et le forcer de sourire aux doux charmes de la liberté.

Dans cet état de choses, j'employais déjà, citoyens collègues, les grandes mesures de salut public, lorsqu'un intérêt plus pressant me fit impérieusement la loi de suspendre mes opérations administratives et révolutionnaires.

Les rebelles de la Vendée venoient de passer la Loire en grand nombre. Cette horde exécrable, que la terreur grossissoit encore, sembloit menacer les départemens de la Manche et du Calvados. Elle avoit déjà fait une irruption meurtrière dans ceux de la Sarthe, de l'Orne, de l'Ille-et-Vilaine: le danger étoit imminent; il croissoit avec la rapidité de l'éclair; à chaque instant, et de toutes parts, je recevois des courriers sinistres qui m'annonçoient avec effroi les progrès dévastateurs des brigands, et sollicitoient les plus prompts secours des communes environnantes.

Caen renfermoit alors dans ses murs quelques corps de troupes, pour la plupart incomplets. C'étoit moins une armée qu'une garnison suffisante pour contenir la ville et défendre cette place en cas d'attaque.

(1) *P.V.*, XXXI, 216.

(2) Note de l'auteur: « Témoin ce couvent de vieilles Cunégondes cloîtrées qui déshonoraient encore cette cité, il y a quatre mois, à la honte des administrations et au mépris des lois, et dont je fis brûler publiquement les guimpes, les *agnus* et les grilles. »

Sans perdre de temps, je rassemble ces troupes belliqueuses, qui s'indignaient de leur honteuse inaction; je les passe en revue, je les harangue révolutionnairement, je marche à leur tête; le cri de la patrie en danger double leur courage : tous jurèrent entre mes mains de vaincre ou de mourir en républicains.

Et vous savez, citoyens collègues, s'ils ont tenu leurs serments !

Oui, c'est cette petite armée des Côtes de Cherbourg, forte à peine de quatre à cinq mille hommes au sortir de Caen, qui a assuré le triomphe de nos armes dans la Vendée; c'est elle qui, avec l'armée de l'Ouest, a consommé l'extinction des rebelles sur la rive droite de la Loire; c'est elle qui, sous les ordres du général Tilly, a décidé la victoire éclatante, prête à nous échapper au Mans; c'est elle qui a partagé les lauriers de la célèbre journée de Savenay; c'est elle encore qui a contribué à la prise de l'île de Noirmoutier.

Toujours armé du geste révolutionnaire, je m'en suis servi pour enflammer le courage du soldat, surveiller l'officier et maintenir la plus grande sévérité dans la discipline militaire.

Toute ma tactique a été de multiplier les courriers et les éclaireurs partout où les brigands portaient leurs ravages. Je n'ai rien négligé pour tromper leurs espions, pour faciliter la désertion dans leurs camps, pour déjouer les ruses de la malveillance, pour lever tous les obstacles d'exécution, enfin pour verser dans le sein de nos braves défenseurs et des patriotes indignés les récompenses de la reconnaissance nationale.

Je ne vous dirai point, citoyens collègues, les contremarches fréquentes et rapides qu'il a fallu faire presque pieds nus, par les chemins les plus difficiles, les traverses les moins pratiquées, et les pluies continuës, tant pour couvrir notre faiblesse que pour protéger le Calvados et la Manche, et garantir de toute incursion les côtes maritimes de Régnerville, Port-Bail, Saint-Côme et tout le Cotentin. J'ai eu le plus grand soin de communiquer exactement le journal de nos opérations au comité de salut public.

Mais déjà les brigands occupaient Avranches, ils étaient déjà sous les murs de Granville lorsque l'armée des Côtes de Cherbourg était à Coutances; les rebelles la supposaient trois fois plus forte qu'elle n'était réellement; ils la soupçonnaient même bien loin derrière eux du côté de Vire. Aussitôt cette brave armée, sans consulter son petit nombre, ne voit que les dangers de la patrie et le chemin de la gloire. Aux coups redoublés du canon ses colonnes intrépides s'ébranlent, la renommée devance leur marche formidable, les Granvillois et Lecarpentier s'immortalisent par une vigoureuse résistance, et le siège de Granville est levé.

Alors, par mes ordres, le canon d'alarme tonait de toutes parts, le tocsin ralliait toutes les communes épouvantées; la générale appelait tous les citoyens et soldats à la défense de la liberté en péril. Entraîné par l'erreur ou victime de la séduction, un seul bataillon ne fit point son devoir.

La postérité sans doute admirera avec enthousiasme l'héroïque résolution et le courageux dévouement des sections des Tuileries et des Champs-Élysées, lorsque, transformés tout-à-coup en autant de Brutus, ses habitants viennent spontanément sacrifier sur l'autel de la patrie les

sentiments les plus délicieux et les plus tendres affections de la nature.

Mais aussi l'histoire dira que les chefs d'accusation reprochés d'abord au 11^e bataillon des Tuileries furent aggravés par le malheur des circonstances; car bientôt, au lieu d'un bataillon entier présumé coupable, au lieu de huit cents accusés, il ne s'est trouvé que quatre auteurs ou instigateurs de la rébellion. Enfin, l'histoire dira combien fut soulagé l'oppression sentimentale du sénat et du peuple, dès que la république ne compta plus que quelques enfants ingrats, quelques soldats infidèles.

Granville étant dégagé, l'armée des Côtes de Cherbourg ne tarda pas à se diriger sur Avranches. D'après les instructions du comité de salut public, elle y attendait le moment de pouvoir faire sa jonction avec les armées de l'Ouest et des Côtes de Brest, commandées par le général en chef Rossignol. Nos succès dépendaient de leur accord simultané. Une trop fatale expérience avait appris combien il importait de combiner nos mouvements militaires; on sentait la nécessité de concentrer les masses et de les ser rer pour mieux accabler l'armée catholique royale par cette force de cohésion et d'irrésistible pesanteur.

Sur ces entrefaites, la présence de mes collègues Turreau, Lecarpentier et Jean-Bon Saint-André rendit la mienne inutile à Avranches. Après en avoir conféré avec eux, je retournai à Caen pour m'occuper de l'épuration de cette commune et du Calvados, et en particulier du chapitre épineux des subsistances.

A force d'activité et de réquisitions sévères, je suis venu à bout d'alimenter les armées réunies des Côtes de Cherbourg, de l'Ouest et de Brest. J'ai fait en outre filer des grains à Port-Malo, à Cherbourg et dans les départements nécessaires. Paris surtout, qui tant de fois a bien mérité de la patrie, stimulait ma sollicitude et mes veilles.

De son côté, Caen m'offrait le spectacle consolant de la régénération. Le peuple, qui n'était plus abusé, voulait expier ses erreurs et réparer ses torts envers l'unité et l'indivisibilité de la république. Aussi, tantôt dans mes séances représentatives, tantôt dans les sections, tantôt dans la Société populaire, il abjura ses travers fédéralistes et prit l'attitude des hommes libres.

Les grands coupables, les vils suppôts des Buzot et des Barbaroux n'étaient plus; la fuite les avait soustraits au châtement de leurs complices; mais les aristocrates, les prêtres dangereux et tous les gens suspects n'ont pas échappé à la surveillance du comité révolutionnaire que j'ai réorganisé.

Convaincu que la masse du peuple partout est bonne, je me suis fait un devoir de le consulter sur l'épuration des autorités constituées. Conformément à la loi du 14 frimaire, qui en provoquait l'urgente nécessité, les administrateurs faibles ou peu prononcés ont fait place à d'ardents patriotes. Le peuple a désigné lui-même ces derniers, et, par respect pour la souveraineté du peuple, son représentant n'a fait que confirmer son choix.

La Société populaire recérait dans son sein des Feuillants et des aristocrates déguisés; je lui ai proposé l'utile exemple de la Société-mère de Paris; sur mon invitation, elle s'est empressée d'éloigner par un scrutin épuratoire la criminelle tiédeur, la sourde malveillance et le modéran-

tisme, plus perfide encore que l'excessive exagération.

Un comité de bienfaisance s'est établi sous mes auspices; là les citoyens infirmes et les patriotes indigents de cette commune sont assurés de trouver ou les ressources du travail, ou les secours de la bienfaisance nationale, ou les douces consolations de la fraternité.

Partout j'ai fait disparaître les prêtres comme autant de vers rongeurs et les fléaux de la société. Avec les prêtres ont disparu les cloches et tous les ustensiles de leur métier. Par mes soins plus de douze cents marcs d'argenterie d'église ont enrichi le trésor national; j'ai dépisté la caisse du roi Buzot et celle de son ex-payeur des guerres. L'envoi que j'ai fait à la Convention nationale a produit, tant en numéraire qu'en assignats, un recouvrement au moins de 1 million 300,000 livres.

Caen s'élevait insensiblement à la hauteur de la révolution; il ne me restait plus qu'à prononcer sur le sort des détenus; j'allais ensuite terminer ma mission par la visite des districts du Calvados, lorsque des ordres réitérés du comité de salut public m'appelèrent à la tête de la colonne infernale, venue du Nord pour foudroyer les brigands.

Sur-le-champ je partis pour la rejoindre à Dreux. Les brigands, à cette époque, répandaient au loin la terreur; ils n'avaient pas encore essuyé les déroutes ni les massacres du Mans et de Savenay. Pour les atteindre, je suivis, avec la division de l'armée du Nord, l'ordre de route prescrit, par Alençon, Rennes, Nantes, Angers, Saumur, Doué et Cholet.

Mais, pendant cet intervalle, la valeur de l'armée de l'Ouest au Mans et à Savenay ne laissa aux vainqueurs de Maubeuge et de Dunkerque que le regret amer de n'avoir pas eu le temps de partager les lauriers immortels de ces journées mémorables.

Impatients cependant de se signaler de nouveau, ces valeureux bataillons du Nord me suivirent à l'envi, avec les généraux Rossignol et Sorlus, à Port-Malo et à Cancale, et, sans des canots de trahison, les féroces Anglais eussent été, sur les rivages de la Manche, exterminés comme sur les dunes de Dunkerque (1).

Après la prise de Noirmoutier la division du Nord n'avait plus d'ennemis apparents à combattre; car les brigands, épars sur la rive gauche de la Loire, ne marchaient qu'en petits pelotons, ou se cachaient dans des cavernes ou dans les bois.

Je l'ai laissée sous les ordres du général en chef Turreau, qui, sur différentes colonnes, fouille les repaires souterrains des brigands, détruit leurs infâmes habitations, et incendie leurs funestes forêts.

Ainsi chaque jour voit le sol de la liberté se purger des débris infects du fanatisme et de la

(1) *Id.*: « Puisaye, chef de brigands vendéens, venait d'être massacré avec partie des siens dans la forêt du Pertre, près Vitré. Une correspondance surprise sur lui avec Jersey et Guernesey indiquait les signaux pour la descente projetée de ces forçats sur nos côtes. Je conçus alors le projet de les prendre dans leurs propres filets en les attirant à un débarquement; mais, instruits de la défaite de l'armée catholique royale, les émigrés et les Anglais prirent la route de Portsmouth, au lieu de Saint-Cast ou de Port-Malo. »

tyrannie; ainsi sur des cadavres amoncelés et des ruines fumantes la Vendée s'écroule, et la République est debout (1).

(*Applaudissements.*)

Il termine son récit en déposant sur le bureau un sabre garni en argent, qui avoit appartenu au traître Dumouriez, et qui avoit été donné par lui au nommé Laruc. Il dépose plusieurs dons patriotiques consistants en 19 louis et 3 liv., tant en or qu'en argent, une petite croix d'or, 3 rouleaux de galon d'argent, une tabatière d'argent, une croix de Saint-Louis venant de la commune de Mondeville, un petit morceau d'argent, une bague d'argent; en assignats de 15, 25 et 10 sous, 218 liv. 10 s.; en pièces de 24 sous, 38 liv. 8 s.; en pièces de 6 sous, 27 liv. 18 s.; en monnaie de cuivre, 1 liv. 14 s. Il annonce qu'il doit être envoyé incessamment de Caen 33 marcs 3 onces d'argenterie; plus, en or, 4,272 liv.; en argent, 402 liv. 6 s.; en assignats, 1,113 liv. 15 s. Ces sommes ont été trouvées sur Bigot, contre-révolutionnaire de Rouen, et mort de ses blessures. Plus, une montre d'or et un anneau d'or; tous ces objets restés en dépôt entre les mains de Berthie, à Caen (2).

Laplanche demande l'approbation des mesures qu'il a prises dans sa mission.

Un membre [BOURDON (de l'Oise)] invoque la loi sur le gouvernement révolutionnaire, et demande le renvoi au comité de salut public (3).

BOURDON (de l'Oise) observe que le gouvernement provisoire ordonne que la conduite des députés en commission dans les départements, sera soumise à l'examen du comité de salut public; il invoque l'exécution de ce décret (4).

Cette proposition est adoptée.

70

Un membre [BARÈRE] a la parole au nom du comité de salut public; il expose l'état de la Vendée (5).

BARÈRE, au nom du comité de salut public, dit :

Citoyens, le comité de salut public me charge de vous parler encore aujourd'hui de la Vendée, non pour vous donner des alarmes, comme certains patriotes timides; ni pour vous inspirer des craintes sur sa résurrection, comme certains politiques imprudens; ni pour la faire renaître de ses cendres, comme certains intrigans qui alimentent sourdement le parti de l'étranger.

On voudroit bien qu'elle ne fût pas finie, cette

(1) Broch. imp. par ordre de la Conv. (AD XVIII^A 43; B.N., 8^o Le^{op} 68). Reproduit dans *Mon.* XIX, 469-71. Mention dans *J. Fr.*, n^o 507, *Ann. patr.*, n^o 408; *Rép.*, 55; *J. Mont.*, n^o 92; *J. Perlet*, n^o 509; *J. Lois*, n^o 503; *Audit. nat.*, n^o 508; *Batave*, n^o 363; *Débats*, n^o 511, p. 346; *J. univ.*, n. 1542.

(2) *P.V.*, XXXI, 216, 217 et 374. Mention dans *M. U.*, XXXVI, 397; *Mess. soir*, n^o 544; *F.S.P.*, n^o 225; *J. Sablier*, n^o 1138; *B^m*, 28 pluv.

(3) *P.V.*, XXXI, 216-217.

(4) *J. Sablier*, n^o 1138; *F.S.P.*, n^o 225.

(5) *P.V.*, XXXI, 217.